

**DEMANDE D'ÉVALUATION PÉDAGOGIQUE
POUR UNE SCOLARISATION EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC**

⇒ Enfants FRANCOPHONES à partir de 11 ans DOMICILIES EN HAUTE-GARONNE

NOM (en MAJUSCULES) :
Prénom :
Né(e) le/...../..... à dépt

Responsable légal 1 -Nom et prénom (en MAJUSCULES) :

Responsable légal 2 -Nom et prénom (en MAJUSCULES) :

Adresse complète du responsable légal chez lequel vit l'enfant :
.....

Code Postal : Ville : Tél. : Mail :

SITUATION ANTERIEURE DE L'ENFANT (ANNEE PRECEDENTE OU ANNEE EN COURS) (cochez les cases correspondantes et complétez les lignes)	SCOLARITE DEMANDEE (cochez les cases correspondantes et complétez les lignes)
<input type="checkbox"/> Instruction dans la famille <input type="checkbox"/> Scolarisation hors de France , hors du réseau AEFÉ et hors dispositif CNED scolarité complémentaire à l'international (enfant francophone uniquement) Etablissement fréquenté (nom et ville): Classe : <input type="checkbox"/> Scolarisation en France dans un établissement privé hors contrat : indiquez l'établissement fréquenté (nom et ville) : Classe : Langue(s) vivante(s) :	<input type="checkbox"/> Au collège , en classe de ⁽¹⁾ : <input type="checkbox"/> Au lycée , en classe de : <input type="checkbox"/> 2 nd e Générale et Technologique <input type="checkbox"/> 2 nd e spécifique ⁽¹⁾ : <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Générale <input type="checkbox"/> T ^{ale} Générale Enseignements de spécialité (seulement 2 pour la Terminale) 1- 2- 3- <input type="checkbox"/> 1 ^{ère} Technologique <input type="checkbox"/> T ^{ale} Technologique Série : Langue(s) Vivante (s) <input type="checkbox"/> <u>Voie professionnelle</u> : se rapprocher d'un CIO (centre d'information et d'orientation) ⁽¹⁾ : section internationale : recrutement organisé directement par les établissements concernés

Enfant reconnu par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) : OUI NON

Je certifie exacts tous les renseignements indiqués ci-dessus.

A.....le.....

Signature des responsables légaux

INFORMATIONS IMPORTANTES AU DOS
⇒ ⇒ ⇒

REPONSES AUX QUESTIONS LES PLUS FREQUENTES

- *Qui est concerné par l'évaluation pédagogique organisée par la DAEPS ?*

Il s'agit des enfants francophones âgés de 11 ans et plus, domiciliés en Haute-Garonne, dont la famille demande sa scolarisation en collège (**à partir de la 5^e**) ou en lycée public (voie générale ou technologique).

- *Mon enfant réside en Haute-Garonne, où se déroulera l'évaluation ?*

Elle sera organisée dans l'établissement scolaire de votre secteur de résidence. Si vous résidez dans un autre département, il faut prendre contact avec les services de l'Education Nationale de ce département.

- *Mon enfant était scolarisé en France, dans un établissement privé sous contrat, est-il concerné ?*

Non, l'évaluation ne concerne que les enfants précédemment instruits en famille, ou scolarisés dans un établissement privé hors contrat.

- *Mon enfant était scolarisé à l'étranger, doit-il passer une évaluation de ses acquis scolaires ?*

-1^{er} cas : l'enfant était scolarisé dans un **établissement du réseau AEF** : il n'est pas concerné. Son affectation en établissement scolaire public relève des mêmes procédures que celles applicables aux enfants scolarisés en établissement public ou privé sous contrat

-2^e cas : l'enfant était scolarisé dans un **établissement hors réseau AEF**, tout en étant suivi par le **CNED avec « scolarité complémentaire à l'international »** : il n'est pas concerné par ces évaluations.

Dans ce cas, un bilan est délivré par le CNED avec un avis sur les niveaux atteints par l'enfant. Ce bilan est adressé par la famille, avec les résultats obtenus dans l'établissement local étranger, au conseiller culturel de l'ambassade de France.

Ce dernier établit alors une attestation d'équivalence de niveau avec le système français, qui peut être présenté à l'établissement d'accueil en France pour la poursuite de scolarité.

-l'enfant **ne relève pas de l'une des deux situations précédentes** : un bilan de ses acquis doit être effectué par l'EANA, qui accueille les enfants (même francophones) jusqu'à 17 ans, sans rupture de scolarité (contact : voir ci-dessous)

- *Mon enfant est allophone et ne maîtrise pas bien la langue française (notamment à l'écrit), comment faire ?*

Prendre contact avec l'espace d'accueil EANA, qui accueille les enfants jusqu'à 17 ans, donne des informations sur le système éducatif français et propose une affectation adaptée à l'enfant, dans un établissement scolaire. Coordonnées de l'EANA : 3 place Tel Aviv, Toulouse – mail : primo.arriv@ac-toulouse.fr / tél : 05.67.52.41.99

- *Mon enfant veut être scolarisé au lycée, mais il ne sait pas dans quelle classe ou dans quelle formation ...*

Contactez un centre d'information et d'orientation (CIO), qui l'accompagnera dans la construction d'une orientation en accord avec son parcours scolaire, ses acquis et ses projets scolaires et professionnels. Une fois le projet d'orientation établi, il sera possible de mettre en place une évaluation de ses acquis.

- *Mon enfant veut s'orienter au lycée vers la voie professionnelle ...*

Prendre directement contact avec le CIO.

- *Je veux consulter des informations sur le système éducatif français, les formations possibles ...*

Se rendre au CIO, à l'ONISEP (ou sur leur site web), sur le site académique (www.ac-toulouse.fr), sur le site web Eduscol, ... (liste non exhaustive).

- *Comment mettre en place les évaluations pédagogiques organisées par la DAEPS ?*

Complétez la page 1 de ce formulaire et adressez-là à la DAEPS1 (envoi par mail possible : daeps1@ac-toulouse.fr). Un courrier vous informera de la mise en place de ce dispositif. L'établissement scolaire indiqué, qui en sera également destinataire, organisera les évaluations, et se mettra en relation avec vous pour une date de passage. Après correction et expertise par l'établissement organisateur, le résultat des tests vous sera communiqué par la DAEPS; vous pourrez revenir vers l'établissement scolaire pour effectuer les démarches d'affectation de votre enfant.

- *En quoi consistent ces évaluations ?*

Il s'agit de réaliser en langue française un diagnostic des connaissances et compétences de l'enfant, afin de proposer une scolarisation dans une classe où il pourra suivre avec profit les enseignements. Ce bilan porte sur les principales disciplines communes au niveau de classe actuel et à celui dans lequel l'enfant souhaite poursuivre sa scolarité.

Les connaissances et compétences évaluées sont celles attendues dans le niveau de classe inférieur à celui demandé par la famille (par exemple, pour une poursuite de scolarité en 2^e GT, le niveau attendu est celui de fin de 3^e).